



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2013 QUESTIONS ORALES

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Anne-Marie DUMONT, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations : M. Francis PERUGINI donne procuration à M. André-Luc SEITHER,
Mme Cléa PUGNAIRE donne procuration à M. Patrick DULBECCO,
Mme SAVALLI donne procuration à M. Éric PAUGET,
Mme Nathalie DEPETRIS donne procuration à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,
M. Gilles DUJARDIN donne procuration M. Gérard MOLINE,

Absents : M. Georges ROUX, Mme Suzanne TROTOBAS, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Jacques BAYLE, M. Jonathan GENSBURGER, Mme Pierrette RAVEL

Présents : 33/ procurations 5 / absents : 11

M. LEONETTI

Monsieur MOLINE, vous vouliez un rappel au règlement ? Je vous écoute.

M. MOLINE

Merci Monsieur le Maire et chers collègues.

Comme vous le savez déjà, nous avons pris la décision de ne pas vous poser de questions au cours de cette séance improvisée par votre majorité. Les questions orales sont organisées en principe à raison de trois séances par an, dicit votre règlement intérieur du Conseil municipal. La dernière séance de questions orales remonte au 13 mai 2011. Quand prévoyez-vous la prochaine ?

Nous estimons au mieux qu'il ne s'agit là que d'une séance de rattrapage après six oublis consécutifs, ou pire, à 6 mois des élections municipales, nous serions à même de penser que vous, Monsieur le Maire, espérez récolter les idées de l'opposition pour préparer votre campagne électorale. Pourtant, et vous êtes bien placé pour le savoir, dans ce pays – qu'elle soit de droite ou de gauche, nationale ou locale – l'opposition a toujours tout faux et la majorité a toujours raison. Nos interrogations et remarques ne seraient éventuellement utiles

aux futurs réélus à condition qu'ils s'en souviennent.

C'est donc en toute lucidité et parfaitement réalistes que nous vous laissons, Monsieur le Maire, répondre à vos propres questions. Seule une question émanant de l'opposition qui intéresse la Ville, les Antibois et les Juanais, aura le mérite d'être débattue lors de cette séance sans pour autant être l'objet de votre publicité électorale. Merci.

M. LEONETTI

Monsieur MOLINE, j'entends bien votre interrogation et votre déception, mais spontanément, je demande à ce qu'il y ait des questions orales en me disant que peut-être que l'opposition aurait pu me le demander. Or, aucun groupe de l'opposition n'a réclamé que cette séance de questions orales intervienne avant la date d'aujourd'hui. Et si je n'avais pas pris l'initiative de la proposer, probablement, on serait arrivé à l'échéance de ce mandat sans que jamais on puisse s'exprimer dans ce débat.

Je rappelle aussi que ces questions ont une caractéristique : c'est que chaque groupe de l'opposition a droit à une question avec débat, ce qui amène donc, compte tenu de la fraction qui s'est déroulée dans votre groupe, qu'il y a une question avec débat de la majorité, et normalement quatre questions avec débat présentées par l'opposition. Peut-être qu'en réalité, vous ne dites rien car vous n'avez rien à dire, Monsieur MOLINE. Et peut-être que votre président absent n'a non plus rien à dire.

Plutôt que d'essayer de trouver des raisons pour la majorité, d'ouvrir un débat sur les questions que vous souhaiteriez évoquer, vous devriez vous poser la question de savoir quelles questions vous auriez pu poser pendant tout ce mandat pour faire avancer effectivement le débat démocratique dans la Municipalité. J'ai plutôt l'impression de l'inverse, d'ailleurs. J'ai plutôt l'impression qu'on devient intelligents dans l'opposition et qu'on est assez nuls dans la majorité. Mais moi je raisonne sur le plan national.

GROUPE MAJORITE – QUESTION AVEC DEBAT PORTANT SUR LA SECURITE

Mme. BOUFFIER

Sur le plan de la sécurité, l'été qui vient de s'achever a été qualifié de « policièrement calme » par Madame le Commissaire ZETTOR lors de la dernière réunion organisée le 29 août dernier à l'occasion du bilan « sécurité » de la saison estivale écoulée. Au-delà de ce constat, pouvez-vous dresser un point général sur la sécurité dans notre Commune ? Je vous remercie.

M. LEONETTI

Si j'aborde aujourd'hui devant vous le problème de la sécurité, c'est que c'est une des problématiques principales des Français, des Antibois et des Juanais. Si vous regardez ce qu'attendent les Français, ils sont inquiets du chômage et de la situation économique du pays, de l'insécurité qui existe et en même temps ils sont inquiets sur un nouveau sujet qui est la fiscalité.

Sur le problème de la sécurité, nous avons vécu une situation très particulière puisqu'au niveau national, il a été relevé, au cours des douze derniers mois, un accroissement d'un nombre de faits d'atteinte aux biens et aux personnes avec une hausse marquée sur les vols avec violence (3,5%), une accentuation des vols à la tire (13%), des vols simples (6%), des faits de cambriolage (7%) Il était à noter dans cette statistique que les seuls endroits où cette augmentation était maîtrisée, étaient ceux où il y avait de la police municipale et de la vidéo protection.

Au niveau de notre Commune, nous étions habitués à voir chaque année diminuer et ce depuis 10 ans, la délinquance sur le territoire et nous avons connu, comme sur le plan national, une forte hausse durant l'année 2012. Même si la situation s'est globalement améliorée au cours du premier trimestre 2013, et même au cours du 1^{er} semestre, le niveau reste maintenant supérieur à 2011, donc nous devons rester vigilants.

En effet, si depuis le début de l'année les chiffres de l'activité judiciaire montrent une diminution de 4,6% des faits constatés par rapport à l'année dernière, les vols avec violence ayant nettement diminué, d'autres indicateurs connaissent une augmentation. Ce sont les vols à la tire (78%), les dégradations (41%), les consommations de stupéfiants (29%) et enfin la persistance de phénomènes comme les cambriolages qui, bien qu'en diminution de 12%, restent toujours avec un chiffre très élevé.

Face à cette situation, avec la nouvelle commissaire de police nous avons essayé de réagir dans le cadre qui est la coordination « police nationale - police municipale ». Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que la sécurité des personnes et des biens, dans la République française, est assumée par l'État et que les Maires et les Municipalités ont la responsabilité de la tranquillité publique.

Nous avons donc réactivé le dispositif de sécurité estivale beaucoup plus en amont que l'année précédente en faisant en sorte que dès le week-end de Pâques, la police municipale patrouille sur Juan-les-Pins en fin de semaine, en particulier le soir et la nuit. Nous avons adapté les horaires des effectifs de police la nuit pour répondre aux problématiques spécifiques des phénomènes qui se déroulent à Juan-les-Pins. Nous avons renforcé la coopération entre les services de police. C'est notamment le cas entre les forces de police nationale et municipale. Nous avons innové en faisant en sorte, sous le contrôle et à la demande de la commissaire de police, qu'il y ait désormais des patrouilles mixtes de police nationale et de police municipale.

C'est ainsi que nous comptons, bien entendu, avancer et sans négliger les autres aspects de la lutte contre l'insécurité, que ce soit la dissuasion ou bien la prévention.

Le débat est ouvert. Monsieur PIEL.

M. PIEL

J'ai pensé : « c'est tout ?! ». Je pensais qu'on allait avoir un bilan exhaustif qui – y compris sur la question que vous avez évoquée nationalement des chiffres en pourcentage de la vidéosurveillance – pouvait enfin nous donner un bilan local de cette vidéosurveillance sur Antibes. Mais bon, moi je suis preneur, y compris d'une réponse écrite qui soit beaucoup plus complète et qui pourrait, par exemple, nous donner la différence qu'il y a eue pendant tout le passage où la Ville d'Antibes – et celle de Vallauris par ailleurs – n'avait pas de pilote, au niveau du commissariat de police après l'épisode plutôt malheureux de l'étoile filante qui est partie à Monaco. Et puis depuis qu'il y a une commissaire aujourd'hui, comment les choses ont évolué. Je pense que c'est important et ce ne sont pas des raisons nationales mais des raisons locales de direction du commissariat.

Je crois que ce bilan, on peut le faire tout simplement puisqu'il y a une date d'arrivée et qu'il y a eu toute la vacance de la direction de la police nationale qui s'est passée pendant des mois et des mois. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point : écoutez, je crois que les policiers nationaux, qui sont quand même des fonctionnaires, on tape beaucoup sur les fonctionnaires, on veut réduire les emplois de fonctionnaires, mais là pendant 5 ans dans le mandat précédent, ce sont 15 000 fonctionnaires de police qui ont été supprimés. Des emplois, des postes, y compris à Antibes. Et ça a commencé avec un Ministre de l'Intérieur qui s'appelait Nicolas SARKOZY. Donc, on ne peut pas faire de la police, faire de la sécurité, sans les hommes et les femmes qui sont sur le terrain. Ce ne sont pas les caméras de vidéosurveillance qui, comme on l'a vu l'autre jour à l'occasion d'une affaire malheureuse à Nice, sont tournées du mauvais côté ! Tournée du mauvais côté, la caméra n'a pas pu filmer ce qui s'est passé devant la bijouterie.

Ensuite, vous avez évoqué la question de la réduction sur Antibes, y compris cet été. Tant mieux. Il y a quand même quelques points qui posent problème. Rapidement, et comme c'est Madame BOUFFIER qui a posé la question, moi je pensais qu'on allait parler de Juan-les-Pins et de ce qui se passe la nuit à Juan-les-Pins, en tout cas la fin de la nuit de Juan-les-Pins. Et ce qui se passe assez souvent aussi à la gare de Juan-les-Pins quand ce ne sont pas les derniers trains, mais les premiers trains du matin qui amènent des salariés et qui sont obligés, parce que c'est comme ça la SNCF, de charger des gens, ou plutôt qu'on charge des gens dans les trains. Pour quelle destination ? Ça, on ne sait pas. Mais en tout cas, qu'on charge les gens dans les trains. La SNCF et les trains, et en particulier les TER, ce ne sont pas un dépotoir. Quand on met des gens dans le train pratiquement de force, moi j'appelle ça quelque chose qui n'est pas normal. Les bandes de jeunes, vous savez, pour les séparer, on en met une partie dans le train et l'autre on la laisse dehors. Ça s'est passé comme ça plusieurs fois cet été.

Ensuite, sur Juan-les-Pins, il n'y a pas qu'un petit noyau du quartier de Juan-les-Pins à surveiller. C'est la totalité de ce quartier qui, en particulier à la fin de la nuit, je le répète, trouve par-ci, par-là des problèmes, des rixes, des vols, des dégradations, etc. Et – maintenant, peut-être que dans le bilan vous allez nous démontrer le contraire – il y a une partie de Juan-les-Pins qui est très surveillée, là où il y a disons la vie de nuit et puis il y a tout le reste, et c'est là où malheureusement que se passent le plus souvent les choses désagréables.

Alors moi, simplement quelques mots. Aujourd'hui, on a la chance d'avoir de nouveau une commissaire, une commissaire adjointe. On n'a pas encore la totalité de l'effectif du commissariat de police – policiers nationaux, évidemment, je parle. Je ne désespère pas qu'un jour – ça fera bientôt dix ans qu'il n'y a pas les effectifs au commissariat de police d'Antibes – qu'on ait enfin ces effectifs. Mais je crois que ce qui serait peut-être intéressant, plutôt que de pointer du doigt, de stigmatiser, ça serait – c'est une proposition que l'on fait à Madame la Commissaire – d'organiser des rencontres entre les citoyens et les policiers, d'organiser des rencontres entre les citoyens et les fonctionnaires, les agents de police qui sont des fonctionnaires.

On a des problèmes qui sont certainement très minimes dans d'autres services publics, des problèmes de sécurité. Je pense à l'hôpital, je pense à certaines agences postales, qui font que là aussi, la réduction du personnel fait que les gens sont plutôt énervés et qu'il y a des problèmes. Je crois qu'il est temps que de nouveau – alors dans cette Ville, puisque moi je ne mélange pas la question nationale avec la question locale – on démontre aux habitants de notre Ville que les fonctionnaires, qu'ils soient de police, qu'ils soient aussi hospitaliers, qu'ils soient à La Poste, etc. sont là pour les servir du mieux qu'ils peuvent. Et effectivement, en ce moment, y compris pour les policiers de la Ville d'Antibes, c'est difficile parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors que dire ? Effectivement, nous aussi, on croyait qu'on allait avoir des statistiques très précises, très détaillées sur Antibes. Donc nous sommes demandeurs de statistiques précises sur la délinquance sur Antibes. C'est quand même dommage finalement que *Nice Matin* en ait dit plus que vous, y compris sur la vidéosurveillance.

Maintenant, sur le fond, notre impression : on surfe, là, sur les dernières statistiques. On prend *Le Figaro*, le gros titre du *Figaro* avec des statistiques complètement erronées, tout le monde l'a démontré et on peut le vérifier lorsqu'on va regarder les statistiques réelles avec l'Observatoire National de la Délinquance et de la Réponse Pénale. Donc nous, on est preneurs de statistiques précises, locales et à ce moment-là, effectivement, de voir ce qui est mis en place parce que, quand on regarde, il y a des choses qui sont mises en place, bien que vous critiquiez, vous critiquez le Gouvernement. C'est de bonne guerre. Mais il n'empêche qu'on aurait bien aimé savoir les missions des référents sûreté de la police et de la gendarmerie puisque nous, on est sur une zone de police, mais quand même, il y a des référents sécurité qui ont été nommés. Quelles ont été les activités de ces référents sécurité ? Quel impact de ces activités ? On annonce un renforcement de la présence des forces de l'ordre. Quel a été l'impact de ce renforcement ? Il y a des nouveaux agents qui sont arrivés, effectivement, sur Antibes. Pendant la saison saisonnière, il y a des agents de la police municipale en complément qui sont arrivés, donc on aimerait bien avoir quelque chose de plus précis sur réellement qu'est-ce qui s'est passé.

Alors c'est vrai qu'on a là la différence entre les statistiques réelles et le sentiment d'insécurité. Quand on discute avec les commerçants, sur Juan-les-Pins entre autres, ils nous disent : « il y a la horde sauvage qui arrive à la gare et qui écrase tout sur son passage ». Je ne suis pas sûre – pour avoir vécu à Juan-les-Pins, pour vivre maintenant de l'autre côté de la voie ferrée, donc je suis peut-être moins exposée – mais je ne suis pas sûre que cette horde sauvage soit si sauvage que ça, et qu'il n'y ait pas, justement avec une présence humaine, un petit peu de limiter ce risque et cette impression qu'une horde sauvage qui débarque sur Juan-les-Pins.

Et effectivement, comme disait mon collègue, il y a la fin de nuit et il y a des choses à organiser avec les bus, avec la SNCF pour qu'il y ait des trains, parce que s'ils s'en vont à 4 heures du matin, s'ils ont un train et qu'ils s'en vont, eh bien ils ne se mettront pas à casser dans Juan-les-Pins. Tout à fait. La question a déjà été posée il y a plusieurs années. Ils traînent dans Juan-les-Pins parce qu'ils n'ont pas de train pour repartir, et comme disait mon collègue, le premier train, alors on bourre. Mais on sait très bien qu'il y a un souci à ce moment-là. Et ce n'est pas la vidéosurveillance parce que, là encore, on n'a pas de statistiques officielles, mais on sait, les faits le démontrent, que la vidéosurveillance ne fait que déplacer puisque maintenant, ils sont vers la rue Bricka.

Donc il y a des choses à faire, effectivement, pour éviter, pour limiter, résoudre ce sentiment d'insécurité, sachant que les statistiques sur Antibes ne sont finalement pas si mauvaises que ça, quoi que vous le disiez. Merci.

M. LEONETTI

Éric PAUGET.

M. PAUGET

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais réagir à ce que vient de nous dire Madame MURATORE. Je me souviens des années du Gouvernement JOSPIN où on parlait du sentiment d'insécurité et de l'angélisme ambiant que colportaient les socialistes. Il faut aller voir sur le terrain ce qui se passe. Je pense que Gérard PIEL a été beaucoup plus précis, pertinent et beaucoup plus lucide sur la situation. Cet angélisme où il faudrait raccompagner ces hordes de personnes, en leur donnant la main, etc. je pense que ce débat est dépassé et qu'il faut revenir à la réalité.

Le problème de la sécurité est beaucoup plus global. Il n'y a pas de réponse précise, exacte, qu'on sort d'un tiroir pour répondre à la sécurité. Elle doit s'envisager sur plusieurs aspects. Il y a un aspect préventif, il y a un aspect dissuasif et il y a un aspect répressif. A l'échelle d'une Municipalité, d'une Ville, on doit intervenir surtout sur la partie préventive et sur la partie dissuasive.

Un mot, rapidement, sur la partie dissuasive et sur ce que l'on peut apporter en termes de matériel, et notamment de vidéo protection. C'est pareil : il y a quinze ans en arrière, lorsque les socialistes étaient au pouvoir, ils décriaient la vidéosurveillance. Aujourd'hui, que je sache, le Ministre de l'Intérieur Manuel VALLS fait tout pour que les Communes se dotent de vidéo protection. Et d'ailleurs, il l'encourage avec des moyens d'État. Et nous, sur Antibes, on a été une des Villes précurseurs dans le domaine de la vidéo protection. Dès le premier mandat de Monsieur le Maire, on s'est doté d'un parc de caméras et de vidéo protection qui a porté ses fruits. Je ne dis pas que c'est la réponse exclusive et parfaite. Mais c'est un élément de la réponse au problème de la sécurité. Ça, c'est évident. Et aujourd'hui, on a un parc de caméras qui est relativement équilibré par rapport à la taille de la Ville d'Antibes. Et je voudrais quand même rappeler que ce parc s'est fait avec le concours financier de l'État et aussi du Conseil général qui abonde cette démarche-là.

Enfin, je voudrais revenir sur l'aspect préventif. On passe trop sous silence l'aspect prévention pour lequel la Ville a une réelle compétence. Il y a un service jeunesse qui intervient, depuis déjà de nombreuses années, et comme on a clairement identifié dans le cadre des réunions de coordination sur la sécurité avec les différents commissaires qui se sont succédé, que les problèmes de délinquance ne sont pas qu'intra-muros mais importés, on a développé cet aspect prévention avec les services de la CASA et on a mis en place une coopération renforcée qui nous permet aujourd'hui d'avoir une lecture au-delà des limites de la Ville d'Antibes, et d'intervenir en amont lorsqu'il y a des problèmes sur Vallauris, sur Valbonne, sur Biot, sur Villeneuve-Loubet. Souvent ces problèmes se retrouvent ici sur le territoire de la Commune.

Donc il faut être, à mon avis, humble et modeste dans le domaine de la sécurité. Il faut avoir une vision globale et il faut surtout ne pas dissocier ce triptyque : prévention, dissuasion et répression.

M. LEONETTI

C'est drôle comme ce débat est difficile à aborder. Comme si la sécurité était de droite et de gauche, comme si j'avais voulu dire là, tout à l'heure, que la responsabilité incombait à l'État. J'ai donné les statistiques de l'insécurité chaque année. Et ce débat, ce n'est pas la première fois qu'on l'a.

Madame MURATORE, vous vous permettez de dire que j'ai critiqué le Gouvernement. Y a-t-il une seule chose que j'ai dite dans mon préambule qui critique le Gouvernement ? Les faits sont têtus. C'est même, à mon avis, quelqu'un de gauche qui l'a dit initialement. Les faits sont têtus et les statistiques montrent – les mêmes, le même thermomètre a mesuré la même température – dans la deuxième partie de 2012, qu'il y avait une augmentation de l'insécurité. Que là, on dise que c'est une drôle de coïncidence... C'est peut-être une coïncidence, mais c'est un fait.

Les statistiques sont fournies par le Ministère de l'Intérieur, donc si vous voulez bien les regarder. On les a eues un peu tardivement, mais enfin, on les a eues quand même. Elles sont fiables. Elles le sont tellement qu'au vu des résultats, on a changé le mode de calcul des statistiques de l'insécurité, ce qui permet comme ça

de ne plus pouvoir comparer les années suivantes à l'année 2012 qui était une année catastrophique puisque les statistiques montraient que ça diminuait.

Si vous voulez me faire dire que, bien sûr, ça n'est pas pareil de fumer un joint dans un couloir et d'attaquer une bijouterie, c'est évident. Mais en tout cas, les faits sont là et je les ai rappelés. Il y a eu des augmentations qui sont très significatives. Il y a eu une période, ne l'oublions pas, où les vols à la portière et les vols avec violence étaient très importants. Ils ont diminué pour presque disparaître puisqu'aujourd'hui, lorsqu'on a un vol d'un sac à l'intérieur d'une voiture, c'est un phénomène très lourd. Alors qu'il y a une période où ça ne se chiffrait pas par dizaines, ça dépassait la centaine sur une année.

Donc ça veut dire qu'il faut prendre ces problèmes à la fois de manière très pragmatique, mais en même temps de ne pas continuer à penser que si on met un train de plus à deux heures du matin, il n'y aura pas de bagarre et des coups de couteau dans la deuxième partie de la nuit de La Pinède. Il faut arrêter de dire n'importe quoi. Si vous me mettez à la Pinède à 3 heures du matin et que je suis obligé d'attendre jusqu'à 6 heures du matin, je ne vais pas sortir un couteau et je ne vais pas me battre avec qui que ce soit. Donc il y a un moment aussi où il faut sortir de la politique de l'indulgence permanente et de l'excuse permanente. Et effectivement, il y a eu une période, vous l'évoquez, où la gare de Juan-les-Pins était mal contrôlée. On a augmenté les contrôles de police municipale, puis de coordination avec les douanes et avec la police nationale. Et aujourd'hui, effectivement, si vous regardez cet été, ce phénomène que vous avez décrit, qui était antérieur à l'année 2013, a pratiquement disparu. Franchement ce n'étaient pas des petits jeunes gentils qui descendaient tranquillement. Ils rentraient dans les magasins, ils volaient et ils cassaient. C'est comme ça. Ce sont les faits aussi.

Le deuxième phénomène concerne la deuxième partie de la nuit de Juan-les-Pins. Effectivement, il faut qu'on arrive – ce qu'on a fait cette année, comme on a fait les années précédentes alors qu'on ne l'avait pas fait en 2012 – à faire en sorte que la garde républicaine de sécurité se concentre sur cette partie parce que la police municipale n'a pas fonction à réprimer les infractions massives à l'ordre public, et que sur les manifestations où il y a un trouble majeur à l'ordre public, c'est, dans notre République, la compagnie républicaine de sécurité qui doit intervenir. Quand vous avez trente personnes qui se bagarrent, ce ne sont pas deux policiers municipaux qui doivent régler le problème. C'est à la compagnie de CRS.

Le troisième problème, c'est de considérer où sont les problèmes. Alors on peut se les masquer, on peut dire : « mais non, tout va bien ». Ce qu'il y a en recrudescence, ce sont les cambriolages ; et c'est ce qu'on appelle les vols avec ruse, les pickpockets. Alors que les vols avec violence ont disparu puisque je parlais tout à l'heure des vols à la portière, on a cette recrudescence-là.

À partir de là, il faut qu'on soit intelligents et qu'on essaie de voir comment faire les choses. Vous avez l'air de dénigrer tous la vidéosurveillance. Sauf qu'il n'y a plus personne à gauche sur le plan national qui dit que c'est une bêtise. Il n'y a plus qu'à Antibes qu'on continue à dire qu'il ne faut pas mettre de caméras. Donc je vous appelle à la raison. Il y a un Ministre de l'Intérieur qui les finance, comme les Ministres de l'Intérieur précédents, et en même temps, cet été, rien que cet été, quarante réquisitions de vidéosurveillance, et plus de mille depuis la mise en place du système.

Si la police nationale – comme Monsieur PIEL, je respecte en tant que fonctionnaire d'État – demande à la Ville d'avoir des bandes, c'est probablement pour s'en servir et pour établir des faits à partir de la police judiciaire. Et il ne se passe pas un jour, dans notre pays, où l'on dise : « c'est dommage qu'il n'y ait pas eu une caméra », le bijoutier ; « c'est dommage que la caméra n'ait pas vu plus haut », une bagarre mortelle avec des jeunes. Et donc ça veut dire que c'est un outil utile et je vous le dis très clairement : la Ville d'Antibes va continuer dans cette voie parce que c'est une voie républicaine, qui permet le maintien de l'ordre public en dissuasion, mais aussi a posteriori. Elle est un outil utile à la police judiciaire qui établit les faits.

Enfin, sur la police municipale, on avait stabilisé un effectif d'environ 80 personnes et on avait considéré qu'on était dans une stabilité puisque chaque année depuis dix ans, je le répète, les statistiques montraient que ça diminuait. On a bien vu l'année dernière que cette situation n'était pas tenable et on a augmenté le nombre de policiers municipaux. Je dois vous dire, pour l'argumentaire de Monsieur PIEL, qu'on n'a jamais diminué les effectifs de la police nationale à Antibes pendant la période du mandat précédent et qu'on ne les a pas augmentés dans la période du mandat actuel national. Donc on peut toujours dire : il en manque un, il en manque deux, celui-là, il est en congés ; celui-là, il est parti à la retraite, on va le remplacer. Mais globalement, les effectifs sont stables. Et il ne faut pas croire que les problèmes se résolvent simplement par les effectifs. Je

considère aujourd'hui, là aussi, qu'il faut que nous augmentions nos effectifs de police municipale. On l'a fait au cours de cette année et on continuera à le faire tant que la sécurité des personnes ne sera pas stabilisée et qu'on ne retrouvera pas les chiffres que nous avons antérieurement dans le mandat national précédent.

J'exhorte tout le monde à travailler. Madame MURATORE, si vous voulez les chiffres statistiques, on fait une conférence avec le commissaire de police chaque année dans laquelle on donne les statistiques de l'année, sauf l'année 2012, les statistiques étant tellement mauvaises, on ne les a même pas communiquées au commissaire de police qui était à cette époque-là en place à Antibes Juan-les-Pins, et donc on ne les a pas eues, ou plutôt on les a eues en février, comme ça, ça permettait de ne pas faire de commentaire sur la deuxième partie de l'année 2012. Mais aujourd'hui, les statistiques parlent. Quand vous regardez non pas la statistique globale qui peut effectivement ne rien vouloir dire, et que vous avez des augmentations de 41% de dégradations et de 78% de vols à la tire par rapport à l'année dernière qui était déjà une année particulièrement élevée, effectivement, il y a des mesures de prévention, de dissuasion et de répression à mettre en place.

Donc je ne tire aucune conclusion sur ce fait. Je dis simplement que la Municipalité d'Antibes Juan-les-Pins continuera à mettre tout en œuvre, et en tout cas dans les limites de ce qu'elle peut faire. J'ai bien compris que malheureusement, notre délinquance était le plus souvent importée. Mais on continuera à faire, comme l'a dit Éric PAUGET, des mesures de prévention. On continuera à mettre des caméras de vidéosurveillance. On en installe une en ce moment en face de l'immeuble des Châtaigniers parce que ça n'est pas acceptable que des voitures soient brûlées, que des pneus soient crevés, pour intimider les uns ou les autres. C'est une façon, aussi, d'apporter une sécurité, une tranquillité publique à des personnes qui y ont droit, même quand ils vivent dans les logements sociaux, et presque plus encore quand ils vivent dans des logements sociaux.

Donc voilà la stratégie que nous allons réactiver. Elle n'est pas nulle sur la Ville d'Antibes :

- mes voisins vigilants ;
- augmentation de la police municipale ;
- augmentation des caméras de vidéosurveillance ;
- augmentation de la collaboration, et je me félicite de pouvoir le faire de manière importante avec le commissaire ZETTOR qui a pris les choses en main dans ce domaine.

J'ai dit au commissaire ZETTOR ce que je dis à tous les commissaires lorsqu'ils arrivent : la police municipale est à votre disposition et elle est là pour faire régner l'ordre républicain. Le Maire n'a pas besoin d'une garde prétorienne et il n'est pas juge de paix, et c'est donc à vous de faire en sorte que les choses fonctionnent pour le mieux.

En tout cas, regardons les statistiques et regardons-les avec objectivité, sortons de la politique du nombre de policiers et faisons en sorte ensemble que l'insécurité ne règne pas dans notre ville. On est en train de regagner une autre bataille, ce n'est pas une bataille facile, en même temps c'est une bataille lucide. Et je le dis aussi avec mesure. Et quand le commissaire de police dit que, pour les vols à la tire, toutes les personnes qui ont été arrêtées, la plupart sont des mineurs venant de populations de l'est, ça pose aussi un problème, à la fois vis-à-vis de l'enfance en danger et de l'enfance délinquante, de la façon dont certains réseaux utilisent des enfants pour faire des actes délictueux. Je crois qu'il faut regarder ça aussi avec lucidité, tout en faisant en sorte, effectivement, qu'on ne se trompe pas de cible et qu'on tape sur les réseaux mafieux et qu'on ne tape pas obligatoirement sur celui qui est instrumentalisé dans le but d'avoir des actes délictueux.

Je rappelle aussi, et je l'assume, que la Médiathèque est désormais interdite aux enfants de moins de douze ans non accompagnés, et qu'à la demande des syndicats, un certain nombre de critères sont désormais requis pour pouvoir pénétrer à l'intérieur de la médiathèque. Et je rappelle aussi que c'est suite à des vols commis par des enfants qui pénétraient massivement à l'intérieur. Si vous lisez le national et que vous voyez ce qui s'est passé au Louvre, on est obligés de prendre des mesures spécifiques pour empêcher certaines personnes de rentrer à l'intérieur, en particulier les enfants. Si on ne regarde pas avec objectivité, moi je vous garantis qu'il y en a d'autres qui le regarderont sans objectivité et qui feront des amalgames rapides. Donc je me battrais toujours, et j'espère tout le monde ici, et même l'opposition, pour que l'ordre républicain et la tranquillité publique soient assurés sur l'ensemble de la Commune d'Antibes Juan-les-Pins.

Madame MURATORE, je suis à votre disposition pour les statistiques locales, nationales, peut-être pas internationales parce que je ne les ai pas.

Alors question sans débat. Ou bien on fait toutes les questions avec débat ? Qu'est-ce que vous préférez ? Je m'adresse à l'opposition. Toutes les questions avec débat.

GROUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS » - QUESTION AVEC DEBAT PORTANT SUR LA SOLIDARITE

M. PIEL

Oui Monsieur le Maire, nous avons pris l'habitude d'organiser des ventes de fruits solidaires qui permettent d'ailleurs dans des quartiers de développer le vivre-ensemble, peut-être pas de la même façon que vous venez à la fin de votre intervention de le définir, mais en tout cas nous, c'est notre façon aussi de pouvoir, dans ces quartiers, avoir des interventions – j'allais dire humaines et je dis humaines d'ailleurs – et nous nous avons pu constater la dégradation continue de leurs conditions de vie. 15% des familles antiboises – ça aussi, c'est une statistique – survivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. La situation est telle à Antibes que la solidarité associative et institutionnelle ne peut plus se réduire à une partie de l'année. C'est évident que l'été, il y a des gens qui ont besoin de prendre du repos. Mais le fait, par exemple, que l'accueil de nuit du Fort Carré soit fermé en plein été fait que dans notre département, il existe un seul accueil de nuit qui est ouvert à Nice pour l'ensemble du département, et là on pense que les Maires de grandes Villes, les Présidents de Communautés, de Métropoles, etc. pourraient aussi – ça permettrait peut-être d'intervenir sur le premier point que l'on a débattu – organiser l'accueil des personnes qui n'ont pas, simplement, un lieu pour dormir, même l'été.

Ensuite, par ailleurs, une autre façon de consommer plus solidaire et plus respectueuse des producteurs et de notre environnement progresse fortement dans notre ville. Des AMAP se sont créées, des associations de consom'acteurs aussi, et tout cela s'organise, y compris pour « zapper » la grande distribution. Ainsi nous devons répondre à ces défis – je crois que c'est le rôle de la Municipalité – et jouer notre rôle au niveau de cette Ville en créant, en organisant les structures nécessaires pour que chacun dans nos quartiers puisse bénéficier d'espaces dédiés aux AMAP en y intégrant des épiceries solidaires. Là aussi, je n'invente rien. Ça existe dans d'autres communes et ça marche très bien. Des équipements ouverts aux producteurs régionaux, y compris de notre territoire de la CASA, permettraient de mêler la solidarité et la consommation citoyenne, cela en respectant toutes les normes, y compris d'hygiène.

Pour initier cette nouvelle déclinaison de la devise de notre République, nous vous demandons de réunir une conférence où seraient associés les Collectivités, évidemment, de la CASA, le CCAS, les associations de solidarité, les AMAP et les producteurs régionaux.

M. LEONETTI

Jacques GENTE.

M. GENTE

Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais intervenir sur la coordination à ce niveau du débat. L'élaboration du plan local de santé publique rédigé à partir des travaux qui ont été réalisés dans le cadre de l'atelier santé ville a mis en évidence, effectivement, la nécessité de coordonner au niveau local l'aide alimentaire, l'hygiène et le vestimentaire en faveur des personnes les plus démunies. Ainsi, au travers d'une collaboration étroite entre le réseau nutrition de l'atelier santé ville et le réseau précarité-santé du CCAS, ainsi que les acteurs locaux, un état des lieux sur les structures existantes d'aide alimentaire sur le territoire, sur les besoins des professionnels pour garantir un accompagnement de qualité, sur les typologies du public accueilli et leurs besoins, a été mené en 2009-2010.

À l'issue de cet état des lieux, qui a mis en avant une montée en charge des personnes ayant recours à l'aide alimentaire, le changement de typologie des conditions globales de distribution insatisfaisantes à plusieurs niveaux d'intervention, des groupes de travail ont été organisés par le CCAS par l'intermédiaire du réseau santé précarité. Ainsi, le but était de procéder à l'écriture d'un projet coordonné au niveau local et à la mise en œuvre d'outils communs. La coordination de l'aide matérielle se traduit notamment par une meilleure connaissance et communication entre les acteurs de l'aide matérielle. La recherche de solutions au problème de répartition sur l'année civile, en particulier les lundis et au mois d'août, qui a conduit à une meilleure proposition de distribution par les associations et au projet de maintien de distributions alimentaires dès août 2014 par l'association AGF et le Secours Catholique.

Également un meilleur accompagnement social des personnes qui n'en bénéficiaient pas nécessairement avant, et entre autres l'élaboration de divers outils. Parmi ces outils, notamment, on retrouve une fiche de liaison unique permettant de recenser de manière synthétique les informations essentielles à la gestion administrative de suivi de l'attribution alimentaire et éventuellement de demandes d'aides financières. Cette fiche permet d'uniformiser les critères d'attribution de l'aide, d'avoir une traçabilité des informations et des interventions, d'éviter le recours à des aides multiples sur une courte durée, et de rendre plus lisible l'aide municipale accordée directement ou indirectement dans ce domaine.

Ensuite ont été créés également des répertoires des acteurs locaux œuvrant dans le champ de l'aide matérielle. Le premier répertoire est un outil de première orientation vers les institutions relais à usage des bénévoles intitulé « Tableau de première orientation : quel public vers quel organisme ? ». Le second répertoire à destination des travailleurs sociaux permet d'optimiser les orientations vers les associations par rapport à leur fonctionnement et aux activités connexes proposées. Ces outils permettent de mieux orienter les usagers en fonction du type et de la demande. Enfin – c'est ce qui me paraît le plus important – une charte d'engagement locale à l'aide matérielle précisant les valeurs, les objectifs, les engagements communs et les indicateurs d'évaluation a été élaborée. Ce document, qui a nécessité de nombreux échanges avec les divers partenaires, est en voie d'aboutir à une signature, une minorité n'ayant pas encore donné officiellement son accord.

M. LEONETTI

Quelqu'un d'autre veut intervenir ? C'est une question avec débat. Les AMAP, l'aide alimentaire. Monsieur SEITHER.

M. SEITHER

Monsieur le Maire, je voudrais juste rappeler que la Municipalité soutient l'action des associations caritatives qui interviennent dans le domaine alimentaire par des mises à disposition de locaux et des subventions de fonctionnement qui s'élèvent pour 2013 à 43 000 euros. Alors il est certain qu'il y a beaucoup d'associations, et c'est la raison pour laquelle je soutiens ce qu'a dit Monsieur GENTE, c'est-à-dire une coordination efficace.

M. LEONETTI

Oui, moi je vais le dire en termes plus clairs encore. On ne peut plus garder des associations qui ne veulent pas travailler ensemble. Donc, je ne peux pas accepter qu'il n'y ait pas de coordination entre elles. Qu'on comprenne bien : le CCAS n'a pas vocation à se substituer au Secours Populaire, au Secours Catholique, aux Restos du Cœur, qui disent : on fait ce qu'on veut et ça ne vous regarde pas, et donnez-nous les moyens pour qu'on continue à faire fonctionner. Il faut travailler avec les autres. Avec les autres.

Donc ça, c'est un point important à deux niveaux. Le premier, c'est que si chacun fait son aide avec des bénévoles et des gens remarquables dans son coin, il y en a aussi, parce que c'est le monde qui est ainsi fait, qui font le tour des popotes. Et on n'a pas de coordination sur les publics ciblés. Et il y en a qui n'osent pas aller à tel endroit et qui vont à tel autre. Il n'y a pas de clientèle, là-dedans. Il y a des gens qui sont en difficulté, vous l'avez dit, et il en existe à Antibes Juan-les-Pins. Donc je suis désolé de dire qu'il faudra imposer une coordination, se mettre autour de la table et dire qui fait quoi et s'il y a un creux, s'il y a un manque, par exemple, pendant une partie de l'année, si personne ne fait, le CCAS essaiera de faire en sorte qu'une structure agisse, et éventuellement se substituera à ceux qui décident ensemble de ne pas faire dans cette période.

Ça, c'est le premier point. Vous savez que je partage complètement l'avis de Gérard PIEL sur le fait qu'il y a des populations en grande difficulté dans Antibes. Il n'est pas question de ne pas être solidaire vis-à-vis de ces personnes en grande précarité, encore faut-il qu'il y ait dans une coordination efficace et dans une action municipale qui ne confie pas aveuglément les moyens à des gens pleins de bonne volonté mais qui n'acceptent pas de travailler ensemble. C'est clair et c'est dit.

La deuxième, ce sont les AMAP. Là, je prendrai ma casquette de Président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis en rappelant qu'on a essayé ensemble de faire en sorte qu'on fasse des circuits courts et directs. Je ne vous dirai pas, comme Monsieur PIEL, c'est pour casser la grande distribution, je dirai simplement parce que...

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Saper ? Saper. Parce que Monsieur PIEL sait aussi bien que moi que cette grande distribution crée aussi des emplois et qu'elle peut être utile à un certain nombre de personnes qui y travaillent et qui après goûtent à une retraite bien méritée.

Donc je fermerai cette parenthèse, simplement pour rappeler qu'on a créé deux points, à l'intérieur de la CASA, deux points de fixation pour la distribution. Ces points, c'est Coursegoules qui existait et qu'on a renforcé ; le deuxième point, c'est la Maison du terroir qui a ouvert ses portes, qui a été financée par la Communauté d'Agglomération et qui fait du bio en direct avec une coordination avec l'ensemble des paysans et des agriculteurs et des personnes qui travaillent dans ce domaine sur toute la région.

Il y a aussi des AMAP. On a implanté treize sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération et trois sur la Ville d'Antibes. Donc si vous ne le savez pas, je vous l'apprends, et j'ai favorisé celles qui concernent le personnel municipal, le personnel de la CASA, qui regroupent une cinquantaine de personnes et qui fonctionnent très bien à l'heure actuelle. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération met à disposition des terrains pour des jeunes agriculteurs et pour faire en sorte que l'ensemble des terrains qui existe sur le territoire de la CASA, y compris certains sur Antibes, puissent faire à nouveau l'objet de cultures, qu'elles soient maraîchères ou qu'elles soient aromatiques, parce qu'elles créent une économie évidente, et en même temps répondent à une demande que vous avez évoquée.

Donc sur ce point, Monsieur PIEL, je suis désolé de vous apprendre qu'un certain nombre de choses sont déjà faites et que la coordination CCAS, AMAP existe depuis longtemps. Elle a même été renforcée, comme je viens de vous le dire.

Sur l'accueil de nuit en période estivale, je rappelle que ça a été tenté d'élargir les périodes et que nous avons constaté que les populations n'étaient pas forcément les mêmes pendant la période estivale que celles de la période hivernale, et que se mêlaient, effectivement, à des personnes en grande difficulté et en grande précarité, des personnes qui tournaient un tout petit peu en France pendant la période d'été et faisaient une forme de tourisme un peu curieuse.

Et donc dans ce contexte-là, cela mérite qu'on réponde à l'antenne de Nice qui n'est pas saturée à l'heure actuelle, et que l'on vérifie que les horaires et les dates – on s'est encore interrogé avec Jacques GENTE – correspondent bien à la demande. Je suis allé voir le personnel avec lui il y a peu de temps. On a bien vérifié que les dates d'ouverture, les horaires d'ouverture correspondaient à la population. J'ai même posé la question, Monsieur GENTE peut en témoigner : « est-ce qu'il faut augmenter le nombre de places » ? Et la réponse est qu'on a les places adaptées à la population qui existe sur le territoire et qui dépasse notre territoire, et qu'on n'est pas là pour augmenter le nombre de places ou la durée dans le temps.

Monsieur GENTE veut ajouter quelque chose.

M.GENTE

Oui, j'ajouterai juste pour compléter, Monsieur le Maire, si vous le permettez, que l'été nous permet également, dans le cadre d'un investissement pluriannuel qu'a souhaité le Conseil municipal, de mettre en œuvre un certain nombre de travaux à l'urgence sociale parce que c'est une population particulière et on se doit de les recevoir dans les meilleures conditions possible. Ces travaux sont faits pendant la période estivale.

M. LEONETTI

Gérard PIEL.

M. PIEL

Oui, je retiens le tourisme spécial qui fait le tour des accueils de nuit. Je crois que ce doit être intéressant. Ce n'est pas tout à fait le même tourisme qu'il y a sur les grands bateaux du quai des milliardaires, mais bon. Je pense que ceux-là sont certainement mieux accueillis.

Non mais je pense que vous n'avez pas compris le sens de notre question. Effectivement, il y a treize AMAP sur la CASA. La mienne, par exemple, d'AMAP, elle échange ses produits alimentaires à l'école de la Tournière sur le parking au cul du camion.

M. LEONETTI

Une AMAP c'est ça, Monsieur PIEL.

M. PIEL

Comment ? Non, ce n'est pas ça ! Non, ce n'est pas ça. Aujourd'hui, ce que nous vous demandons, c'est la création de structures, y compris par rapport à l'hygiène, pour permettre non seulement que les AMAP se regroupent. Elles ne perdront pas leur spécificité, mais elles auront un lieu qui sera pratique, où il y aura par exemple des frigos, des choses comme ça. Et nous vous proposons aussi – c'est le lien des deux, moi j'ai entendu le rapport, j'allais dire technocratique, mais bureaucratique de Jacques GENTE. Je sais ce que le CCAS fait. Je sais ce que les associations de solidarité font. Mais ce n'est pas ça.

Nous, on veut aller plus loin que ça. Il n'y a pas d'épicerie solidaire à Antibes, c'est-à-dire une épicerie solidaire, ce n'est pas la distribution d'aliments ; c'est l'achat d'aliments à un prix qui permet aux gens, en fonction de leurs revenus, et en particulier aux gens les plus en difficulté, d'acheter les produits. Ça, ça devrait vous plaire. Ce n'est pas de l'aide, vous voyez. Ce n'est pas de l'accompagnement. Non mais si vous permettez, c'est le débat. J'ai terminé après.

Et vous parlez de coordination. Nous, nous pensons à une conférence parce que c'est ce qui s'est passé dans d'autres villes. Vous avez des villes où aujourd'hui, il y a des lieux de ce type qui permettent d'avoir un marché solidaire tout au long de la semaine, pas simplement un jour par-ci, un jour par-là, qui permettent aux AMAP de bénéficier – j'allais dire – du confort d'un magasin parce que franchement, quand vous échangez à l'école de la Tournière, en plein hiver, l'huile d'olive et les potirons, vous voyez, ça fait un peu...

Donc c'est un lieu dont on en a besoin, un lieu avec un règlement. Et c'est pour ça que nous vous proposons cette conférence qui permettrait justement d'associer les AMAP avec des gens qui ont choisi justement d'acheter leurs aliments d'une manière différente, en faisant jouer la proximité, et les paysans de notre département et de notre région, j'allais dire, en ont bien besoin. Mais aussi de les lier avec les associations de solidarité. Et je crois que là, on peut faire avancer. On n'est pas dans la bureaucratie là, vous voyez. On est dans l'échange. On est dans le vivre-ensemble. Nos deux questions étaient un peu sur ça, vous voyez.

M. LEONETTI

Je n'ai rien contre l'aide et peut-être que le vivre-ensemble est quelque chose que vous auriez aussi à apprendre du CCAS qui ne produit pas que des rapports bureaucratiques comme vous avez l'air de le dire. Donc je ne vous permets pas de dire que le CCAS agit de manière bureaucratique. Le rapport était exhaustif. Maintenant, si vous voulez qu'on dise les choses encore plus simplement : la conférence que vous évoquez, on l'a tentée plusieurs fois.

Les associations sont extrêmement réticentes de se trouver dans un seul lieu. Et on voit bien qu'on a dépensé beaucoup d'argent pour remettre en état, par exemple, les Restaurants du Cœur alors que la Croix Rouge a un tout petit local dans un autre endroit et que le Secours Populaire, qui a déménagé, est aussi en difficulté. Mais chacun veut rester chez soi. Jacques GENTE passe des heures à expliquer, puisque chacun veut rester chez soi, comment on peut coordonner l'ensemble, et puis lier, effectivement, les treize AMAP qu'on a créés. Ça n'est quand même pas rien. Et trois sur Antibes, ce n'est pas nul non plus. Pour faire en sorte que ce magasin des solidarités alimentaires puisse voir le jour.

Ecoutez, je prends note que la concertation et le dialogue sont terminés, et qu'à partir de maintenant, Jacques GENTE va décider l'organisation sur l'ensemble du territoire. C'est ça que vous voulez ? Demandez un petit peu à vos amis s'ils sont d'accord avec cette organisation. Moi je pense qu'aujourd'hui, il y a des bénévoles qui sont pleins de bonne volonté par définition. Et que si on crée un endroit géré par le CCAS, où il faut porter l'huile d'olive, le potiron et les concombres, il me semble que ça diminuera la capacité des gens à s'engager parce que chacun, et c'est la vie, a envie d'essayer de faire avec l'ensemble de ses collègues une action qui peut être coordonnée, mais qui ne peut pas être caporalisée.

Donc on continuera à essayer de coordonner tout ça. Jacques GENTE s'y emploie de manière non bureaucratique et particulièrement humaine. Et l'action bureaucratique serait de dire : il y a la maison du peuple alimentaire à tel endroit, vous vous y rendez tel jour de telle heure à telle heure, et si vous ne voulez pas des produits bio, vous les aurez quand même. Et ça, c'est faire le bonheur des gens malgré eux. Ce n'est pas notre politique. C'est plutôt d'essayer de les mettre ensemble, de les faire vivre ensemble et de

coordonner ensemble, même si quelquefois on a quelques pertes d'efficacité en ligne. Jacques GENTE et moi-même l'avons souligné.

Mme MURATORE

Je peux ?

M. LEONETTI

Ah oui ! Bien sûr. Pour autant que ce soit tardif, ça n'est pas forcément non pertinent.

Mme MURATORE

Non mais effectivement, c'était intéressant d'entendre dire tout ça avant. Effectivement, il y a un souci de coordination et d'information. Pour être au CCAS, je vois le nombre de fois où les gens ne savent pas où s'adresser, comment.

Alors il y a deux problèmes : le problème des associations qui veulent effectivement chacune... D'accord. Il y a le problème de l'été. Effectivement, les Restos du Cœurs ne sont pas là l'été. Et il n'y a pas de lien avec ce qui est ouvert. Le Secours Populaire est ouvert toute l'année. Il manque un lien, il manque quelque chose là. Et après, il y a aussi le problème de la fermeture de l'accueil de nuit et de jour qui pose un gros problème dans la ville, qui nous renvoie à la question précédente. Quand vous discutez avec les commerçants, ils disent : « on est gênés par »... Effectivement, s'il n'y a pas d'endroit où aller dans la journée, eh bien les gens, ils sont là, même ceux qui font du tourisme comme vous disiez. Donc il y a quelque chose à regarder là pour...

M. LEONETTI

C'est curieux que vous avez une capacité à présenter le problème toujours à l'envers. S'il y a des gens dans la rue, c'est parce qu'il n'y a pas d'endroit pour les accueillir la nuit.

Mme MURATORE

C'est parce qu'ils n'ont pas d'endroit où aller. Ils n'ont pas d'endroit où aller. Regardez. Mais discutez. Vous voyez bien dans la ville quand même. Donc à partir du moment où il manque un lieu.

M. LEONETTI

Est-ce qu'il y a une ville dans laquelle il n'y a pas de SDF ?

Mme MURATORE

Non.

M. LEONETTI

Non. Voilà.

Mme MURATORE

Non, mais on peut essayer de limiter.

M. LEONETTI

Est-ce qu'y a une ville qui a plus de solidarité qu'Antibes envers les populations dans la rue ? Il y a la maraude. Enfin, on ne va pas refaire le débat parce que ce n'est pas le débat d'aujourd'hui. Mais enfin, il y a tous les éléments qui coordonnent l'ensemble. Et de temps en temps, les commerçants, pour ne pas toujours entendre les mêmes, disent : « arrêtez de les attirer ». Parce que finalement, comme à Cagnes-sur-Mer ou à Cannes il n'y a rien, ils viennent ici parce qu'ici il y a quelque chose. Est-ce qu'Antibes doit recevoir toute la misère des Alpes-Maritimes ? C'est la question aussi qu'on se pose. Peut-être qu'on pourrait essayer de répartir l'action, de faire en sorte qu'elle soit plus coordonnée.

Donc vous avez dit la même chose que ce que nous disons avec Monsieur GENTE. Puisque vous siégez au CCAS, Madame MURATORE, aidez-nous à convaincre ceux qui, de temps en temps, ne sont pas là et de faire en sorte qu'on ait une coordination. Et si c'est sous l'égide du CCAS, ma foi, ce n'est pas la Municipalité, c'est le Centre Communal d'Action Sociale. C'est un endroit dans lequel, à l'intérieur, il y a une diversité d'élus qui décident généralement dans un débat apaisé pour la solidarité envers les plus démunis. Ça ne doit pas poser de problème.

Donc je retiens que l'ensemble de l'opposition est favorable à ce qu'on avance sur cette coordination sur laquelle aujourd'hui on a quelques difficultés et qu'on va la mettre en place parce qu'elle est utile aux personnes dans la grande précarité, et qu'elle est consensuelle. Dont acte.

GROUPE « PS ET LES VERTS – QUESTION AVEC DEBAT PORTANT SUR LE PROJET EDUCATION TERRITORIAL DE LA VILLE D'ANTIBES JUAN LES PINS

M. LEONETTI

Groupe PS et les Verts. On n'est pas sur le plan national, donc vous êtes ensemble !

M. AUBRY

Indépendamment du plan national, nous sommes localement ensemble, quoi qu'il se passe...

M. LEONETTI

Il y a différentes façons d'être ensemble.

M. AUBRY

Il n'y a pas de problème ici entre nous.

Alors Monsieur le Maire, chers collègues, le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées.

Le décret du 2 août 2013 relatif au Projet Educatif Territorial indique : « Le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre le maire [...], le préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, et, le cas échéant, les autres partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants et dont la liste est annexée à la convention. »

Concernant la Ville d'Antibes, nous souhaiterions connaître l'avancement des travaux d'élaboration du Projet Educatif Territorial, la méthodologie et le planning retenus pour cette élaboration.

Soit, d'une part, la consultation des personnes concernées : parents, personnels, possibles partenaires associatifs, etc.

Et d'autre part, sur les choix : la demi-journée travaillée pour les élèves, mercredi ou samedi, les créneaux horaires et les activités proposées.

Comptez-vous associer les élus, notamment ceux de l'opposition, à ces réflexions et consultations ?

Je vous remercie.

M. LEONETTI

Georges ROUX.

M. ROUX

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux Collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école. Ce projet est un outil de collaboration locale à l'initiative de la Commune pour une démarche partenariale avec les services de l'État. Il s'agit d'organiser des activités périscolaires en complémentarité avec l'Éducation nationale.

La circulaire 2013-036 du 20 mars 2013 stipule que : « le PEDT n'a pas de caractère obligatoire et peut s'appuyer – je cite – sur les dispositifs existant sur la Commune, en particulier les PEL, c'est-à-dire les projets éducatifs locaux ». Il s'avère qu'en la matière, la Ville d'Antibes Juan-les-Pins est en avance puisqu'elle a adopté depuis septembre 2003 un PEL sur son territoire. Dix ans déjà. Nous n'avons pas attendu cette circulaire pour mettre en œuvre des activités favorisant l'épanouissement de l'élève, ses apprentissages, et assurant sa sécurité morale et affective. Ces activités ont fait l'objet de CEL (contrats éducatifs locaux) avec la

CAF et ont été approuvées par nos partenaires institutionnels, c'est-à-dire l'Éducation nationale, la Direction départementale de la jeunesse et des sports, les parents d'élèves et les directeurs d'école.

Il est important de rappeler la qualité, le savoir-faire, la professionnalisation de nos agents municipaux de la Direction de l'Éducation pour le périscolaire, de la Direction Jeunesse loisirs pour l'extrascolaire, la Direction des Sports, de la restauration et du service de santé scolaire. Permettez-moi de saluer leur qualité de coéducateurs.

Aussi, très honnêtement, je ne vois pas à Antibes Juan-les-Pins ce que pourrait apporter de plus un plan éducatif territorial par rapport au plan éducatif local actuel, sinon un changement d'adjectif dans le titre.

Le deuxième problème pour le PEDT, il s'agit de son intégration dans l'application du décret relatif aux rythmes scolaires avec une création d'activité pédagogique complémentaire qu'on appelle les « APC ». Une heure à glisser dans les 24 heures d'enseignement hebdomadaires et d'en choisir le bon moment. Nos équipes du périscolaire associées aux enseignants pratiquent déjà ces activités. Je voudrais seulement souligner l'efficacité remarquable et remarquable des ASP, ces aides personnalisées aux élèves qui en ont besoin. L'esprit de la mission de nos agents est simple : dans tout programme, l'enfant doit être le premier bénéficiaire. C'est pourquoi j'ai consulté, Monsieur le Maire vous m'en excuserez peut-être, d'éminents chronobiologistes, en particulier François TESTU et Hubert MONTAGNER que je connais, sur les fluctuations journalières ou hebdomadaires de l'activité intellectuelle. C'est très important.

M. LEONETTI

On redoute le résultat ! Sur les adultes en tout cas.

M. ROUX

Dans ce que j'ai pu lire, ce n'est pas l'intérêt de la semaine de neuf demi-journées qui saute aux yeux, mais dans leur rapport, il y a un accord parfait. Et cet accord parfait de ces biologistes se fait sur la durée et la qualité du sommeil, souvent perturbé par la télé et autres manipulations nocturnes sur le net.

Le niveau de vigilance – non mais ça, c'est sérieux – et les performances s'en ressentent tous les jours. Et si en plus les parents négligent le petit-déjeuner, c'est l'hypoglycémie entre 11 heures et midi.

Pour terminer, une modification isolée, isolée, des rythmes scolaires n'a pas d'intérêt. Elle ne permettra sûrement pas à la France de rejoindre les meilleurs au classement PISA des pays de l'OCDE.

M. LEONETTI

Merci.

Madame DUMAS.

Il n'a pas parlé du rythme circadien de l'adulte. Il a oublié de dire que dans la période postprandiale immédiate, l'adulte a une vague alcaline à cause de la sécrétion à l'intérieur de l'estomac de PH acide et que cela crée une légère somnolence. Comme je vous vois tous très éveillés, je pense que vous échappez à cette situation particulière du rythme circadien !

Mme DUMAS

Merci. Je ne vais pas me gargariser de jargon pédagogique que j'ai appris dans ma formation de prof sur la chronobiologie – qui n'est pas le même vocabulaire que le vôtre.

Moi, mon premier problème sur cette réforme du rythme scolaire, c'est qu'elle n'a pas été faite dans l'objectif de résoudre le problème de l'échec scolaire et des difficultés scolaires que nous avons tous du primaire au lycée, mais elle a été faite dans un objectif de territorialiser le financement des activités périscolaires. Et cette réforme me pose un problème là-dessus.

M. LEONETTI

C'est dramatique. C'est dramatique ce que vous dites, je suis d'accord.

Mme DUMAS

J'en étais sûre qu'on allait être d'accord là-dessus, mais je ne suis pas sûre qu'on soit d'accord sur la suite.

M. LEONETTI

On va voir.

Mme DUMAS

Par contre, je suis persuadée – et ça, je prends ma casquette de pédagogue – que le rythme scolaire a besoin de changer dans les écoles primaires. Et moi, je ne suis pas de celles qui sont opposées à la journée de quatre jours et demi puisqu'il y a aussi des livres de chronobiologistes qui sont sur le quatre jours et demi, mais avec en effet des journées moins chargées.

Et moi je ne remets pas en cause la vie de famille parce que je sais que l'inégalité scolaire se creuse dans les familles et qu'il faut faire en sorte que la société devienne plus juste pour que l'inégalité scolaire arrête de se creuser. Donc dans ce cadre-là, et dans le cadre de cette controverse de réforme, moi je crois que la première chose à faire, c'est une évaluation des expériences qui se sont passées. Ces évaluations-là vont dans le sens que je viens de dire, c'est-à-dire très opposées à la réforme. J'entends des évaluations dans la région parisienne, dans les Alpes-Maritimes, dans d'autres endroits, puisque dans les Alpes-Maritimes, il n'y en a pas beaucoup qui l'ont tentée. Mais en tous les cas, ces expériences paraissent d'ailleurs très négatives, et pas simplement pour les finances de la Ville. Je dirais, à la limite, la Ville d'Antibes aurait les moyens de financer. Et ce qui m'intéresse, parce que Monsieur ROUX vous vous gargarisez de répondre aux besoins de l'enfant, et cette expérience de rythme scolaire, mais ni les rythmes scolaires actuels ne répondent aux besoins de l'enfant.

Moi je souhaite qu'une concertation avec les usagers, avec les parents d'élèves, avec les enfants, même si on ne souhaite pas mettre en application cette réforme, mais en tous les cas, on ne peut pas s'appuyer sur un plan d'éducation local qui date de dix ans vu les mutations qu'il y a eu dans la famille et dans le rythme des familles pendant dix ans. Franchement, c'est de la rigolade ça ! Donc profitons de cette réforme pour débattre en effet du nouveau rythme de famille, du nécessaire rythme scolaire et de la nécessité de faire en sorte qu'il y ait une justice et une égalité sur l'accès au périscolaire. Quand je dis que la Ville d'Antibes a les moyens parce qu'on a quelques installations sportives, même si je trouve qu'elles ne sont pas suffisantes ; il y a une médiathèque, il y a des musées et il y a des lieux de culture importants. Mais je crois que dans le cadre de cette réforme et du rythme scolaire, je crois qu'il faut prendre le temps avec les parents d'élèves, les enseignants, les représentants d'enfants parce qu'il y en a quelques-uns quand même dans les écoles primaires. Je ne parle pas de la maternelle. Mais en tous les cas, je crois qu'il faut profiter de ce moment-là pour débattre de tout ça et rendre un peu plus de justice et d'égalité à notre système scolaire, y compris primaire.

Un dernier point que je voulais dire, c'est que ne consultons pas que les élus. Je pense que les élus, ils ont une position de gestion, bien sûr, et de comptabilité. Même si je crois qu'on a le droit de faire partie du débat. Mais je crois qu'il y a beaucoup d'enseignants qui ont envie de participer à ce débat et pas simplement sur le rythme scolaire, mais sur le débat aussi de l'Éducation nationale parce que je pense que l'Éducation nationale est en train très fortement de se défausser sur les communes.

M. LEONETTI

Madame BADAOU.

Mme BADAOU

Oui Monsieur le Maire, concernant la position des familles, un sondage a été opéré auprès de celles-ci avant l'été et celui-ci montre un refus de cette réforme dont elles ne comprennent pas les bénéfices pour les enfants. Elles auraient souhaité maintenir les choses en l'état. En effet, les enfants sont fatigués par le réveil tôt du mercredi matin. C'est encore plus vrai pour les plus petits de maternelle. Le retour au mercredi matin implique un changement important pour les familles. Je pense notamment aux nombreuses mères qui ont fait le choix de travailler à 80% pour permettre aux enfants de souffler le mercredi matin et de les accompagner elles-mêmes aux activités périscolaires. Je pense aussi aux grands-parents qui sont concernés.

Concernant la possibilité d'une demi-journée le samedi matin, elle est très largement rejetée par les parents qui travaillent cinq jours par semaine et qui souhaitent profiter du week-end en famille. De plus, pour les couples séparés – il faut aussi y penser – l'école le samedi matin amputerait un des parents d'une demi-journée avec leurs enfants, ce qui n'est pas dans l'intérêt des enfants et des familles.

Les parents sont donc très préoccupés par les modes de garde qui pourront être mis en place si la journée de classe finit plus tôt. L'amplitude horaire actuelle des activités scolaires et périscolaires répondait à leurs attentes. Ils demandent avant tout un mode de garde à leurs enfants qui ne modifie en rien les modes d'organisation familiaux existants. Ils souhaitent en particulier, lorsqu'ils travaillent, que leurs enfants puissent déjeuner à la cantine le mercredi. Ils expriment leur crainte de voir augmenter le coût des activités périéducatives et leur souhait d'avoir un mode de garde facilitant pour le mercredi après-midi.

La réforme des rythmes scolaires est donc loin de recueillir l'adhésion des parents d'élèves d'Antibes Juan-les-Pins.

M. LEONETTI

Merci Madame BADAOU. J'ajoute que je suis en dialogue avec le personnel municipal et que je ne peux pas vous dire, c'est un euphémisme, qu'il y a un énorme enthousiasme à bouleverser des équilibres de travailleurs, de salariés qui ont organisé leur temps de travail aussi en fonction de leur famille, de leur conjoint, et qui se trouvent extrêmement perturbés dans ce sens.

Éric PAUGET.

M. PAUGET

Monsieur le Maire, si vous permettez, juste un rapide élément dans le cadre de ce débat. C'est qu'il y a un autre aspect qui va être induit par cette réforme, c'est que le fonctionnement du monde associatif sportif tel qu'on l'avait depuis des décennies à Antibes, va être complètement désorganisé parce que ce mercredi matin, ne pourra pas être compensé, à moins de rajouter des heures le soir aux enfants, mais on va à l'envers de la volonté de mieux travailler sur le rythme scolaire. Ça va créer des problèmes sur la gestion des équipements sportifs. C'est un aspect dont on devrait tenir compte. Il se pose de manière importante vis-à-vis du monde sportif, mais également du monde culturel et je pense à nos collègues du conservatoire qui ne savent pas comment ils vont gérer les enfants qui aujourd'hui vont le mercredi matin au conservatoire. Ils se demandent et comment ils vont pouvoir leur prodiguer ce type de service.

M. LEONETTI

Oui, il n'y aura plus de ski. Ça, c'est sûr. Il n'y aura plus d'école de ski.

Je vous redonne la parole, comme tout le monde a parlé au moins une fois. André-Luc SEITHER.

M. SEITHER

On a mis un projet en place et on dit : « les municipalités n'ont qu'à payer ».

M. LEONETTI

J'ai entendu Madame DUMAS dire : « la Ville paiera », un peu comme après la guerre on disait 'l'Allemagne paiera' ».

M. SEITHER

Je vais vous donner quand même le coût de l'évaluation :

- l'augmentation du nombre de repas (les parents qui travaillent souhaitent qu'une restauration soit mise en place le mercredi, c'est normal) ;
- la mise en place d'un mode de garde des enfants dès lors que la durée journalière de classe est réduite ;
- l'augmentation du temps de travail des agents municipaux – il faut bien les payer en plus – qui va en résulter, plus de 450 agents municipaux ! ;
- la multiplication des lieux d'accueil des enfants le mercredi après-midi ou leur transport vers ces lieux.

On a évalué ça a minima à 750 000 euros. Je doute que ce sera ce tarif-là. Je pense plutôt à un million d'euros qu'à 750 000 euros qui a été évalué. Donc cette réforme va concerner 2 100 élèves en maternelle, 5 000 élèves inscrits en élémentaire, 210 enseignants, plus 450 agents de la Ville (animateurs, ASEM, agents de restauration, concierges, agents d'entretien, etc., enseignants du conservatoire), ainsi que les associations culturelles et sportives et les formations culturelles.

Autrement dit, cette réforme, Monsieur le Maire, va nous coûter beaucoup d'argent et pour rien.

M. LEONETTI

Madame BOUSQUET.

Mme BOUSQUET

Oui Monsieur le Maire, chers collègues, même si aujourd'hui je suis un peu en marge de l'Éducation nationale, j'ai quand même gardé de nombreux contacts et relations avec le milieu enseignant, et donc ce que je peux dire, c'est que ce milieu est vraiment hostile à cette réforme de la semaine travaillée chez les élèves, justifiant qu'il y a déjà vingt ans, consultés sur ce problème du changement de rythme scolaire, la Ville d'Antibes et les enseignants avaient opté, avec les parents d'élèves, pour la disparition des cours du samedi matin sans report au mercredi, et favorisant, bien sûr, la semaine des quatre jours. Je crois que tout le monde y avait trouvé son compte, tant les enseignants que les parents que les enfants. Et cette remise en compte aujourd'hui pose problème.

Ce que disent les enseignants également, c'est que peut-être quand on parle de fatigabilité de l'élève et qu'on met ça sur le compte de la fatigue de modifier la semaine de travail, peut-être faudrait-il voir un peu plus le contenu des programmes, et que tout en favorisant et en privilégiant toujours l'éveil scientifique, géographique, historique, culturel, peut-être que de revenir un peu à des fondamentaux un peu plus proches de la réalité qui est la mission de l'école primaire, à savoir laisser sortir de l'école des enfants qui savent lire, écrire, compter, avec un éveil bien sûr sur le monde et sur les activités extérieures. Mais prétexter que c'est la fatigabilité qui change, si vous voulez, le déroulement de la semaine, n'est pas le bon argument. Peut-être faudrait-il voir ça ailleurs et redonner...

M. LEONETTI

Je lis les journaux, et j'ai lu un journal qui consacre aujourd'hui tous des sondages et interviews, un journal parisien, mais il se base sur l'expérience et ils disent les enfants sont fatigués. Voilà. Ceux qui l'ont expérimenté disent que les enfants sont plus fatigués pour les raisons qu'a évoquées Georges ROUX tout à l'heure : la télé, le matin le réveil.

MADAME MURATORI

[Intervention inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Oui samedi, ça c'est la double peine. Monsieur PIEL.

M. PIEL

J'apprécie que Madame MURATORI regarde la télé, mais on n'est pas au café du commerce. On parle de choses sérieuses. On ne rapporte pas des émissions de télé.

M. LEONETTI

J'ai cité le journal parce qu'il y a des statistiques à l'intérieur.

M. PIEL

Non mais le journal, c'était un vrai sondage et il porte sur le fond. Après vous savez, les émissions de télé...

Non moi simplement, je n'ai pas compris la fin de l'intervention de Monsieur SEITHER. Il parle d'associations culturelles ou cultuelles ? Non mais cultuelles, ça n'a rien à voir avec l'école laïque ! Je veux dire, ce n'est pas...

M. LEONETTI

Ah il a trouvé un truc là ! [Rires]

M. PIEL

Non, je n'ai pas trouvé un truc ! Mais écoutez, franchement, pas en ce moment quoi. Si on cale les horaires de l'école laïque sur les formations cultuelles...

M. LEONETTI

Monsieur PIEL, je vous ai parlé...

M. PIEL

Alors enlevons-le ça ! Enlevons-le !

M. LEONETTI

Je vous ai parlé de ski.

M. PIEL

Le ski, ce n'est pas pareil.

M. LEONETTI

Il n'y a plus un gamin qui montera le mercredi au ski parce que monter à midi, ça ne veut rien dire, et monter le samedi, à midi ou le matin, ça ne veut rien dire non plus.

M. PIEL

On est d'accord, sauf que...

M. LEONETTI

Les terrains de foot aussi.

M. PIEL

Le ski, ce n'est pas de la formation religieuse, vous voyez.

M. LEONETTI

Et puis on peut avoir aussi ce mercredi matin consacré à ce qu'on a envie. Et à ceux qui croient au Ciel, et à ceux qui n'y croient pas. À tout le monde.

Monsieur AUBRY.

M. AUBRY

Oui Monsieur le Maire, chers collègues. Il y a un problème, c'est que de toute façon, maintenant, c'est la loi. Normalement...

M. LEONETTI

La loi ? La loi ?!

M. AUBRY

Oui.

M. LEONETTI

Non, c'est une circulaire.

M. AUBRY

Ce n'est pas une circulaire. Il y a une loi et il y a un décret.

M. LEONETTI

C'est une circulaire passée sur un décret. Ce n'est pas une loi. On n'en a jamais débattu à l'Assemblée nationale et au Sénat ! Ce n'est pas une loi. Je le rappelle.

M. AUBRY

En tout cas, le Ministère de l'Éducation nationale s'attend à ce qu'à la rentrée 2014, partout en France, il y ait des semaines de quatre jours et demi.

M. LEONETTI

Donc il faut se taire et avance ?

M. AUBRY

Non ce n'est pas ça. Justement, c'est peut-être faut-il faire un débat ? On voit bien qu'à l'intérieur de l'enceinte municipale, ça discute. Et beaucoup plus de personnes ont pris la parole que précédemment, c'est bien une question qui nous touche et peut-être pas en faire un problème politicien. D'ailleurs dans ma question...

M. LEONETTI

Ce n'est pas un problème politique. Franchement, les enseignants, les parents d'élèves, les associations sportives, les agents des municipalités. Je veux dire : vous avez réussi à faire l'unanimité contre cette réforme.

M. AUBRY

La loi précédente était très bien, c'est sûr que tous les adultes ont été d'accord, mais peut-être aussi sur le dos des enfants.

M. LEONETTI

Allez-y ! Allez-y !

M. AUBRY

La semaine de quatre jours, avec des journées de six heures de cours, a épuisé certains élèves, d'ailleurs, plus que d'autres. Ceux qui sont dans les milieux favorisés s'en sortent très bien. Ceux qui viennent des milieux défavorisés, eux ne s'en sortent pas. C'est-à-dire que l'on a accru l'inégalité scolaire qui avait une origine sociale.

M. LEONETTI

Là ça va favoriser l'égalité. Tout le monde sera fatigué, comme ça tout le monde sera tiré vers le bas.

M. AUBRY

Si je comprends bien les réponses que j'ai au départ, c'est que vous ne ferez rien. Vous avez peut-être, comme le président de l'UMP, peut-être que vous pensez boycotter cette réforme. Je ne sais pas. Mais c'est l'impression que j'ai eue de vos réponses en disant : « c'est bien comme ça, on ne fait rien, tout le monde est contre, on reste comme ça ».

M. LEONETTI

Georges ROUX.

M. ROUX

Juste un mot, Monsieur le Maire, pour dire qu'à la limite, j'ai entendu Madame DUMAS aussi, les neuf demi-journées, je les aurais volontiers acceptées si elles étaient rentrées, et elles ne le sont pas, dans une refondation complète de l'école primaire française. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire...

M. LEONETTI

Monsieur AUBRY ! Chaque fois qu'on dit un mot, si vous levez la main...

M. ROUX

Par exemple, j'étais à une réunion tout à l'heure. C'est pour ça que j'étais en retard. On m'a appris que les enseignants des écoles primaires maintenant vont être complètement formés aux nouvelles technologies, à l'informatique, etc. Tout ça, c'est du contenant. Il manque le contenu. Or les contenus, Monsieur le Ministre ne nous en a jamais parlé. Dites-moi le contraire.

Deuxièmement, les programmes, on aurait dû les alléger. Ils ne sont pas allégés. Ils restent ce qu'ils sont. Quand vous dites qu'ils sont fatigués, moi je les comprends qu'ils soient fatigués. Et tout ça, on n'en parle pas.

Alors tant qu'on n'a pas réalisé cette refondation qui n'est encore pas à l'horizon, je suis de l'avis de dire tout à fait non à cette réforme des rythmes scolaires.

M. LEONETTI

Monsieur AUBRY.

M. AUBRY

On a parlé déjà de deux rythmes différents. Il y a les rythmes scolaires pour le temps scolaire, et il y a les rythmes de l'enfant. Tout à l'heure, vous avez abordé le problème de la télévision, etc. Ce n'est peut-être pas à la Municipalité de rappeler aux parents qu'ils doivent coucher leurs enfants à une heure décente. Les enfants

n'ont pas de problème généralement, au moins à l'école primaire, pour se réveiller le matin, sauf s'ils se couchent trop tard. Mais le temps biologique de l'enfant permet justement à ces enfants de travailler relativement tôt. Ce n'est plus le cas lorsqu'il s'agit d'adolescents en revanche. Et c'est vrai que cette réforme, déjà, ne s'applique que sur l'école primaire. Et il y aurait beaucoup à faire sur le secondaire. Les programmes, en primaire, sont en discussion. C'est en discussion, contrairement au précédent programme, en interrogeant les parents d'élèves, les associations, les syndicats de professeurs, etc. Ce ne sera plus, comme dans les programmes précédents, des programmes imposés et qui sont manifestement trop lourds par ailleurs.

Donc il y a beaucoup de choses à faire. Le problème, c'est qu'on ne peut peut-être pas tout réformer tout de suite, mais au moins cette réforme a changé une chose : c'est cinq heures et demie par jour. Jusqu'à présent, on avait beaucoup changé le temps de travail des enfants, notamment sur les vacances. Les vacances ont été courtes à certains moments, puis très longues, puis sont devenues un peu plus courtes. Ça, on l'a beaucoup touché. Par contre, le sacro-saint temps scolaire dans la journée, ça a pratiquement été toujours six heures. Et là – je parle évidemment de l'école primaire – on passe à cinq heures et demie. C'est, à mon avis, un premier pas, c'est-à-dire qu'on commence à comprendre qu'un enfant ne peut peut-être pas rester assis sur une chaise à faire des activités à la rigueur, mais six heures par jour, c'est quand même beaucoup demander. Si on réduit ce temps de travail, si on répartit mieux le temps scolaire à la fois dans la semaine et dans l'année, peut-être qu'on arrivera à quelque chose de mieux. Et moi je suis enseignant. Je suis comme beaucoup d'enseignants, l'idée d'avoir à travailler cinq jours par semaine plutôt que quatre, ça ne m'enchant guère a priori. L'idée d'avoir moins de vacances scolaires, ça ne m'enchant guère a priori. Mais peut-être que si c'est l'intérêt des enfants, on peut y penser. C'est-à-dire que les adultes doivent aussi penser à l'intérêt des enfants et ne pas voir leur arrangement.

Par exemple, quand vous parlez du mercredi ou du samedi. Normalement, c'est le mercredi puisque pour que ça soit le samedi, c'est par dérogation selon le décret. On parle du problème des parents séparés. Oui, ils ne pourront plus se voir, etc. Mais un parent séparé qui n'a pas la garde de l'enfant pourra voir, par exemple, – je crois que c'est comme ça que ça va se passer à Lille – l'équipe éducative. Jusqu'à présent, un parent séparé qui n'a pas la garde de l'enfant ne voit pas l'équipe éducative. C'est un exemple.

Moi je ne suis, là aussi, pas du tout favorable, comme beaucoup de gens, au samedi parce que j'ai mes raisons. Mais on peut là aussi en discuter, c'est-à-dire que la discussion, quel que soit le résultat, à mon avis peut être féconde, et toujours penser également à l'enfant. C'est vrai qu'on est des adultes, on a nos intérêts, c'est normal qu'on les défende, c'est normal qu'on les confronte, mais les enfants ont aussi leur intérêt et les chronobiologistes donnent quand même des informations assez importantes, et il est très important, parmi les enfants, de se préoccuper du sort des plus défavorisés.

Je sais que beaucoup d'enfants de milieux favorisés n'ont pas trop de difficultés lorsqu'on change les rythmes. Les enfants de milieux défavorisés ont beaucoup souffert de la dernière réforme. Donc pensez à ça. Je sais que ce qui est proposé par le gouvernement est insatisfaisant, et c'est insatisfaisant pour moi. J'espère beaucoup mieux, quelque chose de plus ambitieux. Mais pour l'instant on a ça. Alors que l'on en discute et que l'on ne dise pas : nous, c'est très bien, c'était bien comme ça, on ne change rien. Et le fait que nous en ayons discuté aujourd'hui, je reviens là-dessus, montre que le débat est un vrai débat plutôt qu'un sondage qui toujours est biaisé. Sur le questionnaire, c'est très facile d'obtenir des réponses qui vont dans un certain cas. Un vrai débat avec échange de points de vue, dans la cité, pourrait être intéressant.

M. LEONETTI

Monsieur AUBRY, on a compris votre position.

M. AUBRY

Je vous remercie.

M. LEONETTI

Moi je vous ferai simplement remarquer que le débat montre qu'il n'y a personne qui est pour. Vous seul savez l'intérêt de l'enfant. Et puisque vous réclamez un débat avec les membres de l'opposition, je serais assez partisan, quand même, que le débat, soit un peu plus élargi qu'aux membres de l'Opposition.

Oui enfin, ce n'est pas à moi qu'il faut le demander. Il faudrait commencer par demander à Monsieur PEILLON de ne pas faire un décret, de faire une loi ; d'avoir un débat national sur le sujet et de rencontrer les familles,

les syndicats de salariés, dans les Collectivités territoriales comme dans l'Éducation nationale. Rien. C'est comme ça et vous mettez en place.

C'est tellement enthousiaste que finalement 4 000 communes ont choisi de mettre en place la semaine des quatre jours et demi. C'est 22% des élèves de primaire, c'est-à-dire un élève sur cinq. Les premiers retours sont négatifs. Alors si les premiers retours sont négatifs, deuxième paradoxe : demandez au Ministre que vous connaissez sûrement et que vous approuvez – demandez-lui de refaire un débat là-dessus. Qu'est-ce que c'est qui marche et qu'est-ce que c'est qui ne marche pas ? Il a maintenant une expérience. Elle est mauvaise. Les enseignants considèrent que ce n'est pas une bonne méthode, les parents considèrent que ce n'est pas une bonne méthode et les enfants sont « fatigués ».

Donc à partir de là, le bon sens, quand on va droit dans le mur et qu'on s'est trompé une première fois, c'est d'essayer de concerter une deuxième fois. Non, il n'y a pas de concertation. En réalité, contrairement à ce que vous croyez, ça n'est pas non plus l'intérêt de l'enfant. L'intérêt de l'enfant, c'est ce qu'on a dit tout à l'heure : il y a le musée Picasso, il y a la médiathèque, il y a des activités périscolaires, il y a des espaces sportifs, etc.

Vous croyez que les municipalités vont être capables de sortir 750 000 euros ou un million d'euros et qu'elles vont faire le meilleur des mondes possibles ? C'est un transfert de charges pur et simple. Le seul objectif est le transfert de charges financier d'un projet éducatif complet des enfants.

Alors en plus des impôts, en plus du fait que les dépenses ne sont pas diminuées, on a trouvé un nouveau truc pour diminuer les dépenses : on va faire porter par les Collectivités territoriales ce qu'on a été incapables de faire. Et comme on a peur de la concertation, on fait un décret, et comme ça, il n'y a pas de concertation. Et puis on a un premier retour, il est mauvais. On fait comme si on n'avait rien vu et on continue jusqu'au bout.

Alors franchement, vous me demandez d'associer les élus de l'opposition. Mais allez demander au Ministre d'associer l'ensemble des parties prenantes. Allez voir les syndicats de la Ville d'Antibes ! Allez voir les familles ! Allez voir les parents d'élèves ! Enfin franchement, vous êtes là aussi dans l'obstination déraisonnable. Vous avez décidé que c'était une bonne réforme et vous la mettez en place. Et pire : les enfants resteront finalement plus longtemps à l'école qu'avant, c'est-à-dire que lorsqu'ils sortaient et qu'ils étaient, comme à la Ville d'Antibes, accompagnés, encadrés, et plus qu'encadrés, dans des activités sportives ou culturelles, maintenant ils vont sortir plus tard parce que vous l'avez compris, ça sera le mercredi. Et puis vous l'avez compris, ils vont rester à la cantine et cela va durer un tout petit peu après. Et donc vous allez faire travailler vos enfants non pas quatre jours et demi par semaine, mais en gros cinq jours par semaine.

C'est à ça qu'aura abouti votre réforme. Elle aura un petit peu appauvri les Collectivités territoriales, et avec des mots angéliques, en réalité elle a un objectif cynique : faire payer par les Collectivités territoriales ce que l'Etat est incapable de mettre en place. Voilà. Ça suffit, Monsieur AUBRY.

M. AUBRY

Les précédentes réformes avaient aussi comme intérêt de faire des économies au Gouvernement et à l'État.

M. LEONETTI

On s'arrête. Le débat s'arrête là.

M. AUBRY

Notamment la formation des enseignants.

M. LEONETTI

En tout cas à Antibes, continuez à dire que vous êtes pour cette réforme. Moi je continuerai à dire que je suis contre et que l'Éducation nationale la mette en place, mais qu'elle ne me demande pas à la Municipalité d'aller expliquer aux enseignants, aux parents d'élèves, aux associations que c'est une bonne réforme parce qu'il y a un moment aussi où il faut quand même enlever le faux nez. Quand en permanence on demande aux Villes de venir organiser et mettre en place une réforme dont on dit qu'elle est mauvaise, que l'Éducation nationale la mette en place, et nous, on répondra de la façon la plus humaine et la plus efficace pour les enfants d'une réforme qui sera totalement imposée à l'ensemble des acteurs de la réforme.

Mme MURATORE

Vous ne pouvez pas dire que ça n'a pas été négocié.

M. LEONETTI

Oui, ça a été bien négocié !

Mme MURATORE

Vous ne pouvez pas dire que ça n'a pas été négocié.

M. LEONETTI

Madame MURATORE, continuez à dire sur Antibes que vous êtes pour cette réforme ! Continuez !

Mme MURATORE

C'est bizarre parce que toutes les villes où il y a eu des échanges dès le début avec...

M. LEONETTI

Franchement un décret à la place d'une loi, vous trouvez que c'est normal ?! C'est une réforme...

Mme MURATORE

C'est dans la loi...

M. LEONETTI

L'expérience d'un enfant sur cinq et d'une majorité de gens qui disent que ça ne marche pas. Et vous trouvez que c'est normal qu'on dise qu'il n'y a rien à changer et on va au bout ?! Et les 80% restants. Enfin franchement ! Où vous avez trouvé la concertation ? C'est ça votre démocratie ?! Alors moi je veux bien parler aux membres de l'opposition, mais que Monsieur PEILLON pense à la représentation nationale et à l'ensemble des acteurs, et qu'il pense lui aussi aux enfants et pas tellement au budget.

Monsieur PIEL.

M. PIEL

Si on est un peu sérieux, comme les questions sont écrites et vos réponses aussi, ce n'est peut-être pas la peine de passer une heure à lire des textes. Enfin je ne sais pas moi. Mais bon, on est tellement bien ensemble qu'on peut...

[Rires]

À partir du moment où c'est écrit.

M. LEONETTI

Je n'osais pas vous le proposer. Donc je vais simplement énoncer le titre des questions qui ont été posées et remettre à l'ensemble une réponse écrite, et puis si quelqu'un veut ultérieurement, après avoir médité la réponse et la question, poser une autre question, on aura l'occasion de le faire.

La première question.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

C'est ce que je dis. On va distribuer.

Alors la seconde question de la majorité (sans débat) était l'emploi : *La préservation de l'emploi est au cœur des préoccupations de la Ville, en lien avec ses partenaires. À cette heure, quelles sont précisément les mesures de soutien de l'activité économique mises en œuvre et envisagées par la Commune ?*

La deuxième question du groupe majorité, ce sont les squats. On va expliquer l'attitude de la Ville d'Antibes dans ce domaine et la situation à laquelle elle est confrontée.

La troisième question du groupe majorité portait sur le stationnement : *A l'occasion de l'ouverture des deux importants parkings qui constituent le parc du Palais des Congrès et du Pré aux Pêcheurs, quel est le point sur*

la politique de stationnement que souhaite mener la Ville entre les parkings de surface et les parkings en sous-sol ?

Ensuite, la Gauche et l'Écologie posait une question sur l'emploi, plus spécifique sur le magasin Castorama avec une réponse qui, je l'espère, vous satisfera.

Le groupe « PS et les Verts » m'interrogeait sur le prix de l'eau. Vous m'avez donné l'occasion, et je vous en remercie, de préciser le prix de l'eau à Antibes, de faire un petit comparatif et d'expliquer comment on peut individualiser le prix de l'eau sur des compteurs individuels.

Et enfin, Madame VERCNOCKE m'a posé la question des pistes cyclables : *le Département des Alpes-Maritimes prévoit 270 kms de pistes cyclables en site propre et apparentées. Pouvez-vous m'indiquer le nombre exact de kilomètres de pistes cyclables en site propre sur le territoire de la Commune ? Quelle est la collectivité responsable des pistes cyclables (Commune, CASA ou Département) ?* J'aurais presque tendance à dire les trois. Et donc on vous répond à la fois sur les distances utilisées aujourd'hui et sur celles qui vont se mettre en œuvre, en particulier dans le cadre du BHNS.

Je vous remercie de votre attention et de l'initiative de Monsieur PIEL, qui a épargné la deuxième phase de l'après-midi du cycle chronobiologique qui pourrait éventuellement paraître fastidieux et ce qui serait un comble de donner l'impression à la sortie de cette séance que nous soyons fatigués.

La séance est levée à 17 heures.

Le Directeur Général des Services,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI